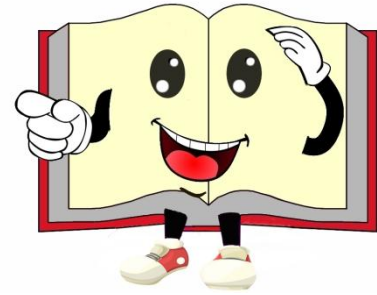




LIBRIUS
Mascotte des animations « jeunesse »
pendant le festival



Règlement

Concours de dessins pour enfants

Article 1

L'association « L'Écriture prend le large » dans le cadre du prochain Festival littéraire et Artistique de THENAC(17) qui se déroulera du 22 au 24 mars 2019 organise un concours de dessin en vue de réaliser un carnet de quatre « Timbramoï ». Le thème du concours s'appuie sur le thème général du Festival « *FORETS DES HOMMES FORETS DU MONDE* », et se formule : « *Les enfants fêtent les arbres, les fleurs, la nature* ». Ce concours est ouvert du 1er septembre 2018 au 24 février 2019. Aucun dessin ne sera accepté après cette date.

Article 2

Le concours de dessin est ouvert aux enfants de 8 à 14 ans. Un seul dessin sera accepté par enfant. **La participation financière se limite à deux timbres « lettre prioritaire » validité permanente ou faciale équivalente, pour lettre de 20gr**, à joindre au dessin et au bulletin de participationⁱ. Tout envoi non accompagné de ces deux timbres ne sera pas présenté à la décision du jury.

Article 3

Les dessins doivent être réalisés sur du papier dessin 120gr minimum, **format A4ⁱⁱ**, **paysage** EXCLUSIVEMENT. Tout autre format et mise en page ne seront pas présentés à la décision du jury. Les techniques graphiques sont libres.

Article 4

Une fiche d'inscription doit accompagner chaque dessin. Doivent obligatoirement y figurer le **NOM**, le **PRENOM**, **L'ADRESSE** et l'âge du participant, sa classe et le nom de son école, et (si possible) une adresse mail (aussi appelée « **COURRIEL** ») et/ou un n° de téléphone. Aucune information ne doit figurer côté dessin. Le formulaire et le dessin non plié doivent être envoyés (ou déposés) avant le 24 février 2019 par courrier à l'adresse suivante : Didier DEBRAY 15 Rue de la République 17460 THENAC

Article 5

Le jury sera composé de plusieurs membres de l'Association.

Article 6

Les dessins seront présentés anonymement au jury et seront classés selon leur qualité artistique, la richesse de l'imaginaire et leur pertinence par rapport au thème. Le jury déterminera les dessins qui seront exposés pendant le Festival Littéraire et Artistique « Quand l'écriture prend le large » qui se déroulera du 22 au 24 mars 2019. Les gagnants seront obligatoirement exposés.

Article 7

Ce concours est doté de 4 prixⁱⁱⁱ. Les quatre enfants dont le dessin aura été primé, recevront un exemplaire du carnet « Timbramoï ».

Article 8

Ce concours respectera le calendrier suivant :

- 1° septembre 2018 : ouverture du concours
- 24 février 2019 : clôture de la remise des dessins

- 25~28 Février 2019 : réunion du jury , classement des dessins, information des candidats
- 23 mars 2019 : proclamation officielle des résultats.
- 22 au 24 mars 2019 : exposition des dessins durant toute la durée du Festival
- expéditions des lots aux gagnants qui n'ont pu être présents à la proclamation

Article 9

L'envoi d'un dessin inclut automatiquement l'accord d'utilisation dudit dessin par l'association pour la réalisation d'un timbre en cas de sélection. Les dessins, en principe, ne seront pas retournés aux participants. Les œuvres resteront la propriété de l'Association. L'Association se réserve le droit d'insérer son logo sur les timbres imprimés.

Cependant, si des enfants souhaitent qu'on leur retourne leur dessin, il est demandé que l'envoi initial inclue une enveloppe timbrée.

Article 10

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise. Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

Article 11

Le jury se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de dessins reçus n'était pas suffisant. Les participants seraient alors informés de la décision de l'organisateur.



NB : suivez la préparation et l'évolution du concours sur :

<http://salondulivrethenac.fr/>

Merci à Timbres Magazine pour sa participation au prix du concours et pour la publication dudit concours dans sa revue.

<http://www.timbresmag.com/>

ⁱ La fiche d'inscription consiste à joindre au dessin (au dos ou sur une feuille jointe) les informations demandées dans l'article 4.

ⁱⁱ **Le format « A 4 » est impératif pour permettre une bonne numérisation du document ! Par ailleurs le « format paysage » signifie que le grand côté est horizontal**

ⁱⁱⁱ 1° prix : cadeau d'une valeur de 80€
 2° prix : matériel de dessin
 3° et 4° prix : livres